

**SANTE****Programme Nutrition Santé Adolescents (PNSA)**

Atelier « manger mieux - bouger plus »

Convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'alimentation des jeunes pose aujourd'hui un vrai problème de santé publique.

Le programme départemental, par la mise en place d'ateliers pratiques « manger mieux, bouger plus », tente de leur apporter des repères et des appuis pour que le plaisir de manger et de bouger rime avec bonne santé.

Ce programme est proposé depuis 2001, en année scolaire, dans les collèges du Val-de-Marne. Il s'inscrit dans le cadre du Programme Nutrition Santé Adolescents (PNSA) et comprend trois dispositifs :

1. Education critique à la consommation alimentaire,
2. Promouvoir une politique nutritionnelle éducative au sein des établissements scolaires,
3. Prendre en charge des jeunes en surpoids.

La collaboration entre le Département et la ville d'Ivry-sur-Seine concerne la mise en place d'un groupe d'éducation thérapeutique pour adolescents en surpoids.

Ce groupe est organisé sous forme de séances hebdomadaires et de journées entières permettant un accompagnement de l'adolescent et de ses parents sur une période globale d'un an.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville mettra à disposition différents locaux municipaux et, selon les disponibilités du service infirmier, une infirmière du centre municipal de santé (à hauteur de 45 heures pour 8 mois), pour assister et contribuer au bon déroulement des séances « manger mieux » ainsi qu'aux différentes réunions de préparation.

En conséquence, je vous propose d'approuver la convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne relative à la mise en place d'un groupe d'éducation thérapeutique pour adolescents en surpoids.

P.J. : convention

**SANTE**

**25) Programme Nutrition Santé Adolescents (PNSA)**

Atelier « manger mieux - bouger plus »

Convention de partenariat avec le Département du Val-de-Marne

**LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de la santé publique,

vu le Programme Départemental Nutrition Santé Adolescents,

vu la délibération de la commission permanente du Conseil Général en date du 17 novembre 2014,

vu les actions de prévention menées en matière de santé par la Ville d'Ivry-sur-Seine, notamment en direction des adolescents,

considérant que le Département du Val-de-Marne souhaite maintenir l'implantation sur la Ville d'Ivry-sur-Seine d'un groupe d'éducation thérapeutique pour adolescents en surpoids, en organisant des séances « manger mieux, bouger plus », au sein de différents locaux municipaux,

considérant que le Département a également demandé à la Ville qu'une infirmière du Centre Municipal de Santé participe ponctuellement à l'animation des séances « manger mieux » du groupe susvisé,

considérant qu'il convient de préciser le rôle et les modalités de participation de chacune des parties dans une convention,

vu la convention, ci-annexée,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE la convention avec le Département du Val-de-Marne pour la mise en place d'un groupe d'éducation thérapeutique pour adolescents en surpoids « manger mieux, bouger plus », dans le cadre du Programme départemental Nutrition Santé Adolescents (PNSA) et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants y afférant.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 17 FEVRIER 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 17 FEVRIER 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 13 FEVRIER 2015